

**Quatrième session:
La société civile et les
institutions internationales
dans la protection de la santé
des enfants**



Mme Corinne LEPAGE

Corinne Lepage est une femme politique française issue de la société civile. Avocate, elle cofonde un cabinet spécialisée en environnement et droit public, elle se fait remarquer en défendant les sinistrés de l'Amoco Cadiz en 1978. Elle défendra par la suite des sinistrés de l'Erika en 1999 (dont des procès sont toujours en cours). Militante associative, elle cofonde le CRIIGEN. En 1995, elle entre au gouvernement français comme ministre de l'environnement au moment de la présidence française du Conseil Européen. Pendant les 2 ans au ministère de l'environnement, elle fait voter une grande loi sur l'air, elle contribue à la création du comité prévention et précaution et met en place la première stratégie nationale sur le développement durable, en 1997. Elle obtient la sortie de la puissance publique du comité amiante, le non redémarrage de la centrale superphénix et un moratoire sur les OGM. En 2008, elle remet au gouvernement français un rapport sur "la gouvernance écologique" qui formule plus de 80 propositions, dont 10 mesures phares, destinées à restaurer la confiance des Français dans l'information environnementale et fait notamment des propositions pour améliorer cette information, renforcer les règles de l'expertise et clarifier les responsabilités en cas de pollution qui sera présenté au niveau européen pendant la présidence française du Conseil de l'Europe en 2008. Elle a été à plusieurs reprises experte dans le cadre européen (en particulier sur le rapport d'étape du VIème programme) et a été nommée par le PNUE en 2006 parmi les 10 femmes qui, en Europe, comptent pour l'environnement.

Elle enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris dans le cadre de la chaire de Développement durable.

Elle fonde un club de réflexion en 1996, CAP 21, qui se transformera en parti politique. Candidate à l'élection présidentielle française en 2002, elle soutient le candidat du centre François Bayrou en 2007. Elle est élue au Parlement Européen en juin 2009 où elle siège au sein du groupe ADLE. Elle devient première vice-présidente de la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire et est membre suppléante de la commission Industrie Recherche et Energie. En décembre 2009 et 2010, elle fait partie des délégations officielles des 15 membres du Parlement Européen qui vont à Copenhague dans le cadre de la COP 15 et à Cancun pour la COP16.

Au sein du groupe ADLE, elle est très active sur les directives OGM (dont elle est rapporteure), IPPC, RoHS, WEEE, nouveaux aliments, informations des consommateurs et sur les thématiques du changement climatique, du mix énergétique, de l'expertise non dépendante, du lien entre santé et environnement, la neutralité du net, la régulation Internet, les libertés individuelles et fondamentales. Son expérience sur les problématiques maritimes la conduit à créer l'intergroupe "Mers et zones côtières" au Parlement Européen. Elle préside cet intergroupe depuis janvier 2010.

En mars 2010, aux côtés d'une trentaine d'anciens ministres de l'environnement dans le monde, elle lance un groupe de réflexion sous forme d'association (association des anciens ministres de l'environnement et anciens dirigeants d'organisation internationale de l'environnement) sur les problématiques de gouvernance écologique internationale.

Elle est l'auteur de *La Politique de précaution*, en coll. avec François Guéry (2000), *Ecoresp 1&2*, *Vivre autrement* (2009), *Entre colère et espoirs* (2009), *Sans le nucléaire on s'éclairerait à la bougie et autres tartes à la crème du discours technoscientifique* (2010).

Présentation

S'il est bien une catégorie à l'égard de laquelle le principe de précaution devrait s'appliquer prioritairement, c'est celle des enfants et même des embryons.

Or, il n'en n'est rien dans la mesure où plus ce principe est invoqué, moins il est appliqué et singulièrement en ce qui concerne les plus jeunes d'entre nous, car ils sont les plus menacés.

Nous disposons pourtant de tous les éléments permettant de mettre en place une véritable politique de précaution :

- des outils juridiques : le PP est dans nos textes fondamentaux et dans la jurisprudence de la CJCE. En ce sens, REACH devrait être un grand progrès.
- des outils scientifiques : les présomptions, voire les preuves de toxicité existent pour de très nombreux produits chimiques; la croissance des pathologies liées aux perturbateurs endocriniens et/ou aux produits CMR ; les corrélations croissantes entre certains pesticides et les maladies de la dégénérescence.
- Une demande sociale forte de la part du corps médical, des associations de consommateurs, de malades et de défense de l'environnement.

Dans ces conditions, pourquoi n'avance-t'on pas davantage? Pourquoi le principe de précaution joue à rebours, l'incertitude étant instrumentalisée en faveur du risque, en défaveur de la santé? Pourquoi les études épidémiologiques ou éco-toxiques nécessaires ne sont-elles pas entreprises pour prolonger indéfiniment l'absence de preuves et l'ignorance, avant même l'incertitude ?

Parce que le système mis en place d'une expertise largement dans les mains des lobbys prive la société de toute expertise indépendante et faite dans le seul but de servir l'intérêt général. Parce que les organismes d'évaluation, à commencer par l'EFSA refusent de modifier leurs règles de fonctionnement et acceptent que leurs experts soient membres de lobbys comme l'ILSI; parce que la séparation entre évaluation et gestion des risques n'est pas suffisamment claire et que règne une irresponsabilité généralisée.

En réalité, nous n'avons pas besoin de textes. Nous avons besoin de justice et de probité. Nous avons besoin de courage politique ou plutôt de volonté de la part des politiques de retrouver le sens d'une mission et non la gestion d'une carrière. De la satisfaction de ces besoins dépend l'avenir au sens vital du terme de nos enfants



Mr Paul LANNOYE

Docteur en Sciences Physiques;
Député européen honoraire;
Administrateur du GRAPPE (Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique).

Après un long parcours professionnel dans la recherche sur les perspectives de développement des énergies renouvelables au niveau local et régional (dans une optique d'autonomisation énergétique) et un long parcours de militant écologiste (fondation des Amis de la Terre- Belgique en 1976 et du mouvement Ecolo en 1980), Paul Lannoye est devenu successivement Sénateur en janvier 1988 et député européen en 1989.

Au parlement européen, durant les 15 ans de mandat (1989-2004) a été en permanence membre de la Commission Santé-environnement (5 ans en tant que vice-président).

Rapporteur sur des enjeux comme celui des normes de protection contre les rayonnements ionisants et des additifs alimentaires et initiateur de résolutions du parlement sur la pollution électromagnétique et la reconnaissance des médecines non conventionnelles.

Coauteur ou directeur de publication de plusieurs ouvrages consacrés aux liens entre environnement et santé, parmi lesquels " la Santé empoisonnée " (Ed.Frison-Roche, 1997) et le "Guide des additifs alimentaires " (Ed.Frison-Roche, 2004).

En 2004, a fondé le Grappe, association d'éducation permanente dont un des axes de travail est la relation entre Sciences, technologies et Société.

En 2010, est l'initiateur de l'Appel pour la protection de la Santé des enfant lancé par le MPOC (Mouvement politique des objecteurs de croissance)

Présentation

Nous disposons dans l'Union européenne d'une législation en matière de protection de l'environnement qui n'est pas a priori insatisfaisante. Les principes de base (principe de précaution, principe de réduction des nuisances à la source, principe pollueur-payeur) sont sains. Leur application l'est nettement moins dès lors que toute activité génératrice potentielle de nuisances participe à la dynamique de croissance économique qu'il est acceptable de réguler (développement durable) mais pas de contrarier.

C'est ainsi que les « nouvelles » technologies bénéficient toujours d'un a priori favorable qui leur permet en général d'envahir le marché avant l'adoption d'une législation prenant véritablement en compte les nuisances provoquées (exemple en cours des nanotechnologies).

Il faut donc, pour éviter de répéter les fautes du passé changer de logiciel et appliquer en toute rigueur le principe de précaution, et cela avant la dissémination d'une technologie émergente.

Pour ce qui est des techniques ou des produits déjà présents sur le marché, les rejets de substances pour lesquelles aucun seuil d'innocuité n'a pu être établi doivent dans les délais les plus brefs être amenés à un niveau proche de zéro.

Dans l'immédiat, je préconise d'appliquer le principe de l'enfant le mieux protégé, lequel consiste à appliquer la législation ou la réglementation la plus protectrice dans le monde.

En conclusion, il faut redire qu'accepter que les enfants soient, comme c'est le cas aujourd'hui, l'objet de véritables expériences, en parfaite connaissance de cause, est éthiquement inacceptable.



Mr Jean HUSS

Jean HUSS, né en 1947, professeur d'allemand et d'histoire jusqu'au moment de son élection comme député vert au parlement luxembourgeois en 1984. Réélu à chaque fois aux élections nationales depuis cette date, il siège en même temps depuis 2004 à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et cela essentiellement dans les Commissions parlementaires de l'Environnement et de l'Agriculture et de la Santé, des Affaires sociales et de la Famille.

Le vécu personnel de pathologies chroniques multiformes dues aux métaux lourds de dentisterie, notamment au mercure, l'a amené en 1991 à mettre sur pied l'ONG AKUT informant le public et les instances politiques sur les risques induits par les faibles ou très faibles doses chroniques de métaux lourds, de pesticides, de polluants de l'habitat et des produits chimiques en général.

Au niveau parlementaire, Jean HUSS, s'est engagé depuis plus de dix ans en faveur « d'une meilleure prévention des risques sanitaires liés à l'environnement », titre de son rapport adopté à l'unanimité par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au printemps 2009. Dans ce contexte, il travaille actuellement sur 2 rapports plus spécifiques relatifs aux risques sanitaires des métaux lourds et aux risques induits par les champs ou ondes électromagnétiques.

Depuis plusieurs années, Jean HUSS fait parti du présidium de « l'Académie Européenne de Médecine Environnementale », depuis juin 2009, il a rejoint le Conseil d'Administration de l'ARTAC à Paris.

Ses ambitions futures : la reconnaissance officielle au niveau européen et mondial non seulement de la santé environnementale, mais aussi d'une médecine environnementale prenant en compte la précaution, la prévention et la prise en charge clinique, diagnostique et thérapeutique des « malades de l'environnement » de plus en plus nombreux.

Mr Jean HUSS

Présentation : La société civile et les institutions internationales dans la protection de l'enfant

Engagé depuis plus de vingt ans dans le domaine de la santé environnementale et de la médecine de l'environnement en tant que responsable d'une ONG et, d'un autre côté, en tant que député et parlementaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la santé et l'avenir de nos enfants me semblent d'une importance capitale. Cela d'autant plus que depuis les années 80 nous nous voyons confrontés à une situation sanitaire de l'enfance se dégradant progressivement et insidieusement : montée en ligne des allergies, des eczémas et neurodermites, de l'asthme et des maladies respiratoires, de l'autisme et de l'hyperactivité infantine, des leucémies et finalement de l'obésité dès l'âge de la scolarisation.

Et les scientifiques nous lancent des cris d'alarme concernant les perturbateurs endocriniens et autres produits chimiques ou métaux lourds menaçant le développement intra-utérin du fœtus et de l'embryon.

Les ONGs, la société civile, font un travail d'information et de sensibilisation remarquable depuis de longues années, malheureusement, les moyens financiers de ces associations sont de loin inférieures aux moyens de manipulation et de lobbysme déployés par les industries chimiques, agroalimentaires, nucléaires et autres pour influencer les décideurs politiques.

Ainsi, malgré l'inscription du principe de précaution dans les Traités de l'Union Européenne et malgré d'ambitieux « programmes d'action environnement-santé » engagés depuis 1989 par les Ministres de l'Environnement et de la Santé, il n'y a malheureusement que très peu d'actions concrètes et véritables de prévention sanitaire en faveur de l'enfance menacée par les risques multiformes chimiques, électromagnétiques ou autres, opinion d'ailleurs partagée par des majorités de parlementaires du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au niveau de la protection sanitaire des enfants, beaucoup si non tout reste à faire !



Mme Genon JENSEN

Genon K. Jensen est Directeur Exécutif du réseau européen d'ONG, *Health and Environment Alliance* (HEAL), qu'elle a montée à Bruxelles, en Belgique en 2003. *Health and Environment Alliance* est une organisation internationale non-gouvernementale qui vise à améliorer la santé grâce à des politiques publiques qui promeuvent un environnement plus propre et plus sûr.

Mme Jensen est membre officiel du Comité Européen pour l'Environnement et la Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, depuis 2000. Elle est aussi membre du Comité Directeur du Réseau International d'Elimination des POP. Avant la mise en place de HEAL, elle était Directrice de l'Alliance Européenne de la Santé Publique, EPHA. Le travail de Mme Jensen a joué un rôle déterminant pour faire avancer la question de la santé et l'environnement des enfants dans la zone paneuropéenne et dans la législation spécifique de l'UE.

Mme Jensen écrit fréquemment des articles sur la politique de santé environnementale, y compris sur la santé des enfants, les pesticides, le mercure, et le changement climatique, dans divers bulletins et journaux spécialisés européens et internationaux. Elle est co-auteur de plusieurs publications et rapports, tels que «Enrayer la destruction des cerveaux des enfants: pourquoi nous avons besoin de nous attaquer à la contamination mondiale au mercure» et «Six étapes vers la réduction des pesticides. Une boîte à outils de HEAL à l'attention des collectivités et des particuliers désireux de réduire l'utilisation locale des pesticides ».

Plaidoyer pour l'environnement et la santé des enfants : garantir que l'information issue du monde de la santé soit bien écoutée

La santé des enfants dans un environnement de plus en plus dégradé est au cœur des travaux de HEAL depuis le début. Notre mission donne priorité à la génération d'aujourd'hui comme étant la meilleure approche pour offrir un avenir plus sain. Travaillant en étroite collaboration avec l'OMS, nous avons constaté que la sensibilisation aux besoins particuliers des groupes des jeunes et des personnes vulnérables est une stratégie très efficace pour obtenir un changement politique. Cette présentation traite de trois de nos projets de plaidoyer pour les enfants : les pesticides, le mercure et les produits chimiques.

Protéger la santé environnementale des enfants est au centre de notre travail depuis la création de l'Alliance de la Santé et l'Environnement (HEAL) en 2003. Notre premier projet a été une vidéo réalisée par des jeunes, qui nous a valu un prix international. La vidéo a été montrée à 2.000 décideurs européens lors de l'ouverture la Quatrième Conférence Ministérielle de l'OMS sur l'environnement et la santé à Budapest en 2004.

La vidéo promeut l'objectif de HEAL de contribuer à améliorer la politique de l'environnement et de la santé en Europe, en attirant l'attention sur la façon dont les jeunes voient l'environnement affecter leur santé. Permettre aux jeunes de différentes parties de l'Europe d'exprimer leurs préoccupations à travers l'écran s'est avéré être un moyen puissant de faire entendre la voix de la communauté de la santé et l'environnement à Budapest où le premier Plan d'Action pour l'Europe en faveur de la Santé et l'environnement des Enfants (CEHAPE) a jamais été développé. Depuis lors, le processus «Environnement et Santé" de l'OMS Pan-Europe a permis de mettre en valeur les meilleures pratiques en matière d'environnement et de santé pour les enfants et a conduit les ministres de la santé et de l'environnement à fixer des objectifs prioritaires pour la santé des enfants. Tout au long, le processus a permis à HEAL de mettre en avant les priorités du monde de la santé avec l'aide de divers supports, notamment ceux concernant les substances chimiques cancérigènes et perturbatrices endocriniennes, la pollution atmosphérique, le bruit, les inégalités, et le changement climatique. Avec ces supports d'information, nous cherchons à montrer l'ampleur des effets de la pollution environnementale sur la santé des enfants et aussi à formuler des recommandations politiques et des exemples d'actions concrètes pour parvenir à des améliorations.

Exemples de plaidoyer de HEAL en faveur des enfants : les pesticides, le mercure, les produits chimiques.

Les pesticides : rendre les preuves facilement accessibles aux politiciens et aux décideurs

Message: Les jeunes sont plus vulnérables aux substances toxiques

En 2006, conscient du fait que l'Union Européenne préparait une revue approfondie de la législation sur les pesticides, HEAL a publié une note intitulée "Réduction des pesticides pour une vie plus saine" afin de fournir aux non-experts, y compris les décideurs, les éléments de compréhension des nouvelles preuves scientifiques de l'impact sanitaire des pesticides. Le document a servi de base à un dialogue entre science et politique au Parlement Européen où les preuves ont été examinées par un scientifique de Harvard, un expert de l'OMS, des représentants de la Commission Européenne et des Eurodéputés de différents groupes politiques.

Le grand public et les spécialistes de la santé ont eu connaissance des résultats de la conférence par le biais d'articles dans les médias et via une campagne de cartes postales et d'affiches impliquant des membres et partenaires de HEAL. HEAL travaille maintenant au niveau des États Membres pour accélérer la mise en œuvre du paquet législatif sur les pesticides, et à Bruxelles pour intégrer les préoccupations de santé environnementale des enfants dans la nouvelle législation de l'UE sur les biocides.

mercure: système de surveillance communautaire pour engager des femmes qui peuvent changer la politique

Message: aucun niveau de mercure n'est inoffensif, surtout pour les enfants

Un travail publié en 2005 aux États-Unis faisait clairement état que les concentrations de mercure étaient suffisamment élevées pour affecter le niveau de QI des enfants. Bien que certaines études aient existé en Europe, aucun état des lieux général du problème dans sa globalité n'était disponible. Pour donner une photographie instantanée et sensibiliser à la nécessité de santé publique d'interdire totalement le mercure HEAL a lancé un programme de surveillance d'échantillons de cheveux pour mesurer les niveaux actuels de mercure chez les femmes en Europe et dans les pays du monde entier. Bien que la surveillance n'ait pas intégré les enfants pour des raisons éthiques, le travail de plaidoyer HEAL a mis l'accent sur le préjudice disproportionné causé aux enfants. Les résultats de l'enquête et les preuves scientifiques ont été diffusés au Parlement Européen avec l'aide de femmes députés et de militants, dont beaucoup avaient fourni des échantillons de cheveux pour la surveillance, et avec le soutien de médecins experts et autres professionnels de santé. Le rapport de HEAL, «Enrayer la destruction des cerveaux des enfants, pourquoi nous avons besoin de nous attaquer à la contamination mondiale au mercure " a été largement diffusé dans les médias nationaux et internationaux. Des fiches d'information sur différents aspects sanitaires du mercure ont été mis à la disposition de la communauté médicale par l'intermédiaire des membres et partenaires de HEAL, et ont suscité l'intérêt de l'UE et des autorités nationales. Ces supports de campagne et d'éducation continuent d'être utilisés par d'autres groupes de défense de l'environnement et de la santé dans les négociations globales pour un traité international sur le mercure.

Produits chimiques : informer les médecins sur ce que la politique de l'Union Européenne en matière de produits chimiques permettrait d'apporter à la santé

Message : l'exposition quotidienne à des produits chimiques «industriels» peut être nocive pour la santé; les effets sur les enfants peuvent être le résultat d'une exposition maternelle avant et pendant la grossesse et après la naissance.

L'une des premières missions du projet Chemicals Health Monitor de HEAL était de produire avec l'International Society of Doctors for the Environment une synthèse sur l'importance d'une législation européenne forte en matière de produits chimiques. Le document de synthèse intitulé «Qu'apportera à la santé une nouvelle législation de l'UE sur les produits chimiques?» a mis en évidence les insuffisances surprenantes du système de réglementation précédent, la preuve des effets sanitaires de l'exposition à long terme à certains produits chimiques, les préoccupations particulières liées à certains produits chimiques spécifiques et les avantages potentiels pour la santé de la législation nouvellement adoptée, connue sous le nom de REACH. Il a également montré comment les médecins pouvaient se joindre aux débats sur sa mise en œuvre pour s'assurer que la législation soit conçue de manière à servir aussi efficacement que possible la santé publique.

Alors que l'intérêt des professionnels de santé et d'autres groupes de santé est allé en grandissant, les publications du Chemicals Health Monitor ont fourni des résumés des preuves scientifiques les plus récentes faisant autorité, des revues spécifiques par maladie pour les décideurs politiques, l'actualité des déclarations de consensus de la communauté scientifique et médicale internationale sur les produits chimiques et la santé, et la mise à jour des principales évolutions dans les politiques de l'UE et de l'OMS. Toutes ces informations sont également disponibles sur le site du *Chemicals Health Monitor*. Beaucoup de travail reste à faire pour s'assurer que REACH réalise tout son potentiel pour réduire notre exposition et celle de nos enfants aux substances chimiques nocives. La participation plus large d'experts et du public dans les différents processus est non seulement souhaitable mais absolument nécessaire.